

## DEMENAGEMENT : Formateurs et RCC bannis du Siège

Courbevoie le 1er mars 2018

Depuis la fusion de Canon France et d'Océ France, en juin 2013, la Direction œuvre assidument au rapprochement de tout le personnel parisien sur un seul et unique Siège.

Suite au désengagement progressif du site de Montévrain et à des propositions de rachat de celui de Courbevoie, l'opportunité de réunir enfin tous les salariés dans un même lieu voit le jour début 2016.

Le 22 novembre 2016, Canon France obtient enfin l'aval de Canon Inc. pour vendre le bâtiment de Courbevoie et se mettre en recherche de nouveaux locaux susceptibles de rassembler l'ensemble du personnel sous le même toit.

Le 23 février 2017, après l'étude attentive d'une vingtaine de dossiers, la Direction indiquait être en mesure de soumettre à Londres 3 projets solides, répondant au cahier des charges définis par l'entreprise et en conformité avec les contraintes spécifiques de notre activité.

Le 22 juin, M. Pailhoux expliquait que la décision finale n'était pas encore prise car le projet, qui prévoyait de "**rassembler l'ensemble des équipes dans un seul bâtiment**" était très complexe et demandait à prendre toutes les précautions nécessaires avant de s'engager.

Le 13 juillet 2017, après mure réflexion, M. Chapuis était enfin en mesure d'annoncer à tout le personnel que le projet de déménagement "**dicté notamment par la volonté de regrouper nos équipes sur un même site**" était validé par l'Europe et que le nouveau Siège serait situé dans le quartier de la Porte Pouchet, à Paris.

Son annonce officielle, 6 jours avant l'ouverture de la procédure d'information consultation, démontre s'il le fallait le **mépris de M. Chapuis envers le CE, le CHSCT et le Code du Travail**, la loi ne lui donnant pas le droit de prendre une telle décision sans prendre en considération l'avis du CE.

Le bail sera malgré tout signé début décembre, après que l'entreprise ait pris la peine de vérifier à nouveau que le nouveau bâtiment est conforme au cahier des charges élaboré par la Direction.

Un mois plus tard, le 25 janvier 2018, la Direction finissait par s'apercevoir que le nouveau bâtiment (ORA) était trop petit pour accueillir le stock du Centre de Réparation Photo-Vidéo (RCC) et qu'il ne disposait pas d'un quai de livraison adapté à ses besoins.

La Direction découvrait également que les systèmes d'impression Canon sont lourds et volumineux et que les machines de stage ne pourraient donc pas rentrer dans le futur Siège (censé rassembler toutes les équipes) ...



PAS SOLIDE, LA NOUVELLE SALLE DE FORMATION !!!

De ce fait, le RCC et le Service Formation, soit au total 57 salariés permanents, plus les stagiaires qui se succèdent toute l'année, sont exclus du Siège de Canon France !

Les "bannis" du Siège devraient être relogés à Colombes, dans un site assez vaste et solide pour accueillir les stocks et les machines de stage, et bénéficiant d'un quai accessible aux poids lourds !

Le déménagement du Siège à la Porte Pouchet n'aura donc servi qu'à rendre encore plus difficile les conditions de vie des salariés, sans permettre d'atteindre l'objectif de départ : réunir tout le personnel dans un seul lieu.